

[Les médecins peuvent désormais prescrire une activité physique aux personnes en ALD](#) [1]

La loi de modernisation du système de santé introduit la possibilité, pour les médecins généralistes, de prescrire une activité physique aux personnes souffrant d'une affection de longue durée (ALD). Cette mesure, en vigueur depuis le 1er mars 2017, concerne 10 à 11 millions de personnes atteintes par exemple de diabète, de la maladie de Parkinson ou d'Alzheimer, de sclérose en plaques ou de cancer.

[En savoir plus](#) [2] (Ministère des Affaires sociales et de la Santé)

[Décret n° 2016-1990 du 30 décembre 2016](#) [3] (Legifrance)

Lire aussi la présentation faite par l'Institut de recherche du bien-être, de la médecine et du sport santé (IRBMS) : [Sport sur ordonnance, une prescription de l'activité physique adaptée](#) [4].

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/les-m%C3%A9decins-peuvent-d%C3%A9sormais-prescrire-une-activit%C3%A9-physique-aux-personnes-en-ald>

[2] <http://social-sante.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/article/les-medecins-peuvent-desormais-prescrire-une-activite-physique-aux-personnes-en>

[3] <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033748987&categorieLien=id>

[4] <http://www.irbms.com/sport-sante-ordonnance-prescrire-apa>